

## Le Conseil d'État remet l'Église au milieu du village



Article rédigé par *Causeur*, le 22 mai 2020

Source [Causeur] Le 18 mai, le Conseil d'État a pris une décision surprise et importante. La plus haute juridiction administrative a ordonné au gouvernement de «lever l'interdiction générale et absolue» des célébrations dans les lieux de culte sous huit jours. Les enterrements ne devraient plus non plus être limités à 20 personnes. Nous analysons cette décision et les textes sur lesquels elle s'appuie.

« *Nous qui n'avons le droit de nous mêler que des choses de ce monde, nous pouvons donc permettre la liberté des cultes, et dormir en paix.* » (Mirabeau)

C'est un signal fort envoyé par le Conseil d'État aux pouvoirs publics par cette décision.

En rappelant le principe de la proportionnalité de la mesure de police, même en période exceptionnelle d'épidémie, le Conseil d'État remet l'Église au milieu du village.

D'autant plus qu'en défense, le ministre de l'Intérieur avait fait valoir qu'aucune atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte ne pouvait être caractérisée puisque les établissements de culte étaient autorisés par le décret contesté à rester ouverts : seuls les rassemblements et réunions en leur sein étant interdit.

**Le Conseil d'État n'a pas nié la nécessité pour le Premier ministre d'encadrer les établissements de culte compte tenu de l'épidémie, mais lui reproche d'avoir posé une interdiction trop générale**

En rappelant que la liberté de culte ne se limite pas au droit de tout individu d'exprimer individuellement les convictions religieuses de son choix, mais qu'elle comporte également, parmi ses composantes essentielles, le droit de participer collectivement à des cérémonies, le Conseil d'État fait également œuvre utile.

On peut toutefois regretter l'analogie faite par la Haute juridiction entre la situation des établissements de culte et celle des magasins et centres commerciaux : les français ne se rendent pas à la messe comme au supermarché, et si elle est dénuée d'impact économique, la vie spirituelle n'en est pas moins essentielle pour la Nation.

Enfin, on se gardera d'analyser la décision commentée comme un blanc-seing donné par le Conseil d'État à tous les rassemblements dans les établissements de culte. Le rassemblement évangélique irresponsable de Mulhouse relevé dans la décision doit servir de leçon et de contre-exemple.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)